

Procédurier pour obtenir un champ

1. **Penser** à un argumentaire solide et probant.

Exemple :

- A. L'art dramatique est une discipline prévue au régime pédagogique et les élèves méritent, comme pour toutes les autres matières, qu'elle soit enseignée par des enseignants spécialistes en art dramatique.
- B. Les enseignants spécialisés en enseignement de l'art dramatique ont reçu une formation de quatre années universitaires. Ils sont donc les meilleurs passeurs pour la transmission des apprentissages de cette discipline.
- C. Lorsqu'on fait appel à des enseignants non qualifiés en art dramatique, ceux-ci vivent une situation particulièrement anxiogène puisqu'il leur est impossible de répondre aux attentes des élèves et souvent ça représente un alourdissement sérieux de leur tâche d'enseignement. Il en résulte une démotivation des élèves... et de l'enseignant.
- D. Année après année, le milieu de l'éducation perd des enseignants qualifiés en enseignement de l'art dramatique parce qu'ils peinent à obtenir des contrats à cause de l'absence de champ. Plusieurs, finalement, quittent la profession.
- E. Depuis mars 2016, la FAE a signé une entente de principe qui reconnaît un champ d'enseignement distinct en art dramatique et en danse. Pourquoi pas à la FSE ?
- F. Cela pourrait permettre aux commissions scolaires d'uniformiser les pratiques plutôt que de se voir contraint à faire des arrangements locaux en inscrivant l'art dramatique dans différents champs d'une commission scolaire à l'autre (voir annexes et arrangements locaux).
- G. De plus, il est important de noter que, lorsqu'à la CSDM le champ a été officialisé pour l'art dramatique, douze postes ont été créés pour des spécialistes en art dramatique au primaire et plusieurs autres au secondaire, ce qui permet à la commission scolaire d'avoir un portrait beaucoup plus clair des réels besoins en ressources humaines pour la discipline.
- H. Un champ en art dramatique... pourquoi pas ? Nos syndicats doivent nous représenter.

2. **Inviter** tous les spécialistes en art dramatique à remplir les sondages fournis par leur syndicat, sans oublier de faire appel à nos collègues spécialistes non membres de l'ATEQ afin, qu'eux aussi, puissent contribuer à la demande auprès de leur syndicat. De plus, n'hésitez pas à faire appel à tous les autres enseignants qui supportent notre cause afin qu'à leur tour ils puissent souligner le réel besoin de créer un champ pour l'art dramatique dans le sondage syndical.

3. **Se présenter** en assemblée générale, formuler la demande d'un champ en art dramatique et la faire voter afin qu'elle soit ajoutée aux cahiers de charge.

4. **Mobiliser** les spécialistes et leur demander de se faire entendre auprès de leurs commissions scolaires, conseils d'enseignants, directions, comités de parents et d'également aller voir leurs syndicats locaux.

5. **S'impliquer** dans les comités de négociation et dans les conseils enseignants pour maintenir la pression sur nos demandes.

N'hésitez pas à contacter L'ATEQ pour toutes vos questions concernant les champs.

Simon Caplette Charette
Président de L'ATEQ
ateq.presidente@gmail.com